

Annexe à la délibération du 25 mars 2021 portant nouvel arrêt du projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme de la commune de Villey le Sec

OBJET : Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du POS de Villey-le-Sec transformé en PLU.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée ainsi que leur résultat, à savoir :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
 - ✓ Le cahier a été ouvert le 28/04/2016 et clos le 30/09/2020 (voir ANNEXE 1)
- Diffusion de documents d'information aux étapes clés de la procédure
 - ✓ Panneaux de concertation présentant le projet aux étapes clés, diffusion d'informations sur le site internet et sur le bulletin municipal (voir ANNEXE 2)
- Réunions publiques avant l'arrêt du projet
 - ✓ Réunion publique de présentation du PADD, organisée le 11/05/2017, en présence du bureau d'études ITB, pour présenter les orientations du PADD à la population.
 - ✓ Réunion publique de présentation du projet de PLU, organisée le 09/12/2019 à la salle polyvalente, en présence du bureau d'études ITB, pour présenter le projet de PLU à la population avant son arrêt.
- Réunions de concertation
 - ✓ Avec les intervenants liés aux touristes les 06/03/2018 et 26/04/2018
- Atelier de participation avec les habitants
 - ✓ Un atelier a eu lieu le 26 janvier 2017

Cette concertation a révélé les points suivants :

4 d'observations ont été inscrites dans le cahier de concertation.

Les remarques ont été prises en compte pendant l'élaboration du PLU comme suit :

Les remarques inscrites dans le registre ont été prises en compte pendant l'élaboration du PLU comme suit :

La demande d'agrandir la zone constructible sur le secteur du lieu-dit des 7 Jours, au sud de la Route de Marron a été étudiée. Cependant, le PLU n'a pas classé la partie en zone paysagère

remarquable ZNIEFF en zone constructible. En effet, la ZNIEFF est classée zone protégée Np, la limite de zone UB s'appuie donc sur le périmètre de celle-ci.

Concernant la demande de construire un garage chemin du Radelot, la collectivité a souhaité stopper le mitage sur les coteaux de Villey le Sec et notamment Rue de la Gare et rue de Radelot, c'est un objectif affiché au PADD. Ainsi les nouvelles constructions sont interdites mais il est cependant autorisé les extensions des constructions existantes. Le garage peut donc être construit attenant à l'habitation principale.

Une personne a donné son avis sur le projet en se questionnant sur la possibilité d'étendre au-delà de l'enceinte fortifiée pour protéger le cœur de village. La collectivité n'a pas affiché ce souhait de développement pour Villey-le-Sec et s'est orienté sur le projet cœur de village.

ANNEXE 1 : cahier de concertation

2/88
f.

**REGISTRE
DE CONCERTATION DU PUBLIC**

Révision des Plans et Occupations
des Sols en Plan Local d'Urbanisme

En exécution de la délibération
n° 2015-21 du 23 mai 2015,
je soussignée, Dominique PERRELLI,
Maire de Villey-le-Sec, ai
ouvert, ce jour, le présent
registre, côté et paraphé,
pour recevoir les observations
des publics.

A Villey le Sec, le 28/04/2016

f.

2/88
f.

Le 20/06/2017

Suite à rendez-vous avec M^r GUYOT
Est-il possible de recycler la zone dite
"Les Sept Jours" actuellement située
en zone 2 UD de façon à la rendre
constructible (UB). Ceci permettra de
densifier 2 habitat, comme indiqué à
la réunion publique et de faciliter
l'aménagement paysager de ces zones

Christine HAZARD 44 rue de Mars
Stephane SAULNIER 68 rue de Mars
Marthe SAULNIER 68 Rue de Mars
Villey le Sec

Le 16/08/2017

Suite à la présentation publique du
projet de PLU, mes remarques va

3/88
f.

dans le même sens que celle
de mes voisins.
Ne serait-il pas judicieux de rendre la
zone 2 UD de façon à rendre
constructible une partie de cette
zone (UB) ou à défaut avoir une
zone permettant des aménagements
paysagers.

Jean-Marc HORNUT
50, Rue de Mars

~~Hornut~~

15/10/19 Nous souhaitons au 10 chemin du radelet
construire un garage séparé de la maison
existante sur la plate forme béton. Le
POS actuel ne le permet pas. Peut-on modifier
cette zone en ce sens ?

Place GODOU 10 ch radelet
Nicolas ALLIOT Villey le Sec

6/88

le 10/02/2020 Depuis une trentaine d'années, les municipalités en place et successive, avaient veillé à la suppression des dents creues et c'est un bien. Elles avaient pour objectif aussi de franchir le cap de 500 habitants pour cela donc occupation des dents creues de façon de vieillir maisons et de développement du village que de Vaux, rue de Fays soit on créant des petits îlots de maisons ou des maisons individuelles afin que le population vivante puisse être intégrée au village. Je me pose quelques questions vis à vis du PLU.

Je suis conscient et favorable au respect et à la reconquête des terres agricoles certes mais ça manque de cohérence lors son îlot à construire entre la rue du fort et le chemin de départ vient une hérisserie si l'on veut préserver le caractère bourgeois du village on n'oblige pas les futurs habitations à former une continuité et à obéir

à des normes couleur, toiture, etc...

Alors que la rue de Toul se ferme et son caractère terrain très de l'agrandissement de la chaussée côté droit.

La rue de Taron d'été complètement renouée, les maisons situées à gauche au village, celle de droite ont brûlé.

De plus, si on veut conserver quelques aspects d'un village bourgeois, pourrai pas mais l'une des caractéristiques de la rue du fort c'est d'avoir un chemin derrière les maisons qui conduisait à la vigne, au jardin (voir le CAUE pour les caractéristiques)

Donc le village ancien, si y touchons pas, laissons le s'endormir et posons la question comment augmenter la capacité

8/88

d'urbanisation du village? Les terres agricoles de très faible valeur ne pourraient être récupérées et formeraient un quartier nouveau par exemple les terrains entre la rue de Fays et la rue de Taron, derrière les 15 maisons de la rue de Taron et le chemin qui ferme la dernière propriété Koeller. Avec un plan d'urbanisme approprié qu'il serait utile d'étudier.

André Dgaur
1 rue de Fays
54 240 Villers le Sec
AD

9/88

ANNEXE 2 : Panneaux de communication

Commune de Villey-le-Sec

Elaboration du Plan local d'urbanisme

Elaborer un PLU s'est d'abord agir sur la stratégie à adopter pour le développement de la commune à court, moyen et long termes...

1. Principes et définition d'un PLU

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Qu'est ce que c'est ?

Le PLU est un document réglementaire et de planification qui remplace le POS (Plan d'Occupation des sols).

Ce document :

- **énonce les orientations**, les projets d'aménagement et de développement du territoire, liés à des questions d'équilibre d'environnement, d'économie et de circulation
- **planifie l'occupation des sols**, ainsi que les dispositions protégeant les espaces naturels et agricoles
- **réglemente les droits et devoirs applicables** à chaque terrain pour les constructions futures (hauteur, recul imposé, ...)

Il est conçu en partenariat avec les services de l'Etat, les établissements publics, la Région, le Conseil Départemental, le SCOT ainsi que les organismes intercommunaux.

Quel est son contenu ?

- **Un rapport de présentation** : Il expose le diagnostic du territoire, explique les choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), justifie le zonage et le règlement, et prend en compte l'environnement et ses incidences sur le projet.
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement.
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : Elles prévoient l'aménagement des zones à urbaniser de manière globale et cohérente.
- **Un règlement et un plan de zonage** : Le règlement fixe les règles applicables à chaque zone. Le plan de zonage, lui, fait apparaître la délimitation des zones de règlement et peut préciser les espaces boisés classés, les emplacements réservés, les bâtiments à caractère patrimonial, ...
- **Des annexes** : Services d'utilité publique, réseau d'assainissement et d'eau potable, ...

Dans quel cadre ?

Hierarchie des documents directeurs

- Loi de l'Urbanisme et les lois Loi SRU / Loi de l'égalité Territoriale et 2 AUR
- SCOT Sud 54 Les schémas directeurs DIA, SDAGE, ...
- Autres dispositions : services, réseaux, accessibilité, ...

Communauté de Communes Terres Toulaises
Politique territoriale
Plan Local d'Habitat

PLU de la Commune
Plan Local d'Urbanisme

Les principales étapes

1. Flat des lieux, évaluation du diagnostic
2. Définition du projet de la commune (Elaboration du PADD)
3. Les orientations d'aménagement et de programmation
4. Traduction du projet (Mise en forme du PLU)
5. Bilan de la concertation (Arrêt du PLU en Conseil municipal)
6. Enquête Publique (Approbation du PLU)

Les avancées de l'Environnement

Les OAP doivent être "renforcées à la fois en termes de probabilités et d'efficacité" et intégrer les axes :

- la préservation et la régénération des zones agricoles et forestières et leur caractère renouvelables et de ruralité
- la lutte contre l'étalement urbain et le réajustement de l'énergie en favorisant les modes de déplacement alternatifs (vélo, marche, transports en commun)
- l'habitat et le développement économique local
- les services de proximité
- l'assainissement

Permettre l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des constructions

Construire des lieux de vie durables et résilients

Commune de Villey-le-Sec

Elaboration du Plan local d'urbanisme

2. Diagnostic

Composition du paysage naturel

Situé sur le plateau de Haye, le village de Villey-le-Sec tient son nom de la caractéristique de ses sols calcaires qui sont perméables et donc secs. Au sud, la vallée de la Moselle canalisée offre un paysage boisé. Le village typique forme un implanté sur le promontoire de la Moselle, s'ouvre sur un large panorama des Côtes de Toul au plateau de Haye. Les fortifications qui l'entourent lui confèrent un caractère exceptionnel.

La commune dans son environnement : les grandes entités paysagères

Le relief

Le relief de Villey-le-Sec est façonné par la vallée de la Moselle qui crée un relief à dominante de collines. Les vallées sont constituées des terres sommitales de Villey-le-Sec et des anciens versants escarpés enfoncés.

Le village s'implante sur les fortifications, surplombe les espaces ouverts au-delà de l'axe principal du plateau de Haye, débordé par une dépression sur la Côte de Moussy et la ville de Toul.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un concept de continuité écologique composé de réseaux de biodiversité et de corridors écologiques qui favorisent la perméabilité paysagère. La TVB a été mise en œuvre de manière à préserver les continuités écologiques existantes (forêts, champs, haies, etc.) et à créer de nouvelles continuités (trames vertes, trames bleues, etc.) afin de permettre la circulation des espèces et de maintenir la biodiversité.

Commune de Villey-le-Sec

Elaboration du Plan local d'urbanisme

2. Diagnostic

Les pièces urbaines de la commune

Le village rue de Villey-le-Sec s'est développé en lien avec le fort. Aujourd'hui, sous l'influence des villes de Toul et de Nancy, l'urbanisation tend à se développer à l'extérieur du fortification.

L'histoire de Villey-le-Sec du XVIII^e à nos jours

Les équipements, services et commerces

A faible distance de la zone commerciale de l'agglomération de Toul et de Nancy, Villey-le-Sec a pu de bénéficier de services de proximité. Les équipements sont répartis sur le territoire de la commune.

Le patrimoine de la commune

Patrimoine architectural

Patrimoine naturel

Les quartiers

Habitat individuel en copropriété en 1952 à Aubert-Toul

Habitat individuel en copropriété en 1952 à Aubert-Toul

Habitat individuel en copropriété en 1952 à Aubert-Toul

Habitat individuel en copropriété en 1952 à Aubert-Toul

Habitat individuel en copropriété en 1952 à Aubert-Toul

Commune de Villey-le-Sec

Elaboration du Plan local d'urbanisme

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Trame Verte et Bleue

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ANNEXE 2 : Site internet



Edito

« Vendredi 24 mai 2019 - Plan Local d'Urbanisme
Réunion d'information - 20h30 à la salle des fêtes

« Dimanche 26 mai 2019 - Elections européennes - Bureau de vote
ouvert de 8 heures à 18 heures.

« Jeudi 30 mai 2019 : collecte des déchets effectuée sans changement.
Merci de sortir les bacs la veille.

<O> [Le Nouveau Travec Flash 250 est en ligne](#) <O>



ANNEXE 2 : Bulletin municipal

Le nouveau TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 250 - 13/05/2019

Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site www.villeysec.fr

Plan Local d'Urbanisme de Villey-le-Sec : réservez votre soirée !

Nous avons clos la réunion publique du 2 mars dernier en disant que nous étions appelés à nous revoir pour vous donner davantage d'informations sur le PLU.

L'idée était de pouvoir présenter et expliquer le dossier, tant du point de vue réglementaire que des options possibles ou des choix opérés par le conseil.

Le moment de nous revoir est arrivé : [nous vous invitons le vendredi 24 mai à 20h30 à la salle des fêtes](#) pour une réunion qui devrait éclairer chacun des habitants sur ce projet de PLU. Nous pourrions ainsi écouter les remarques, répondre aux questions, identifier un point qui aurait été oublié et qui peut encore être intégré.

A très bientôt.

A noter dans vos agendas

Commission cadre de vie	Lundi 20 mai 2019 à 20h30 à la mairie	Préparation des décorations et animations pour le Tour de France.
Réunion d'information sur le Plan Local d'Urbanisme	Vendredi 24 mai 2019 à 20h30 à la salle des fêtes	Comme annoncé lors de la réunion publique du 2 mars 2019, réunion d'information sur l'avancement et les orientations du dossier de plan local d'urbanisme.
Elections européennes	Dimanche 26 mai 2019	De 8h00 à 18h00, salle du conseil municipal de la mairie.
Collecte des ordures ménagères	Jedi 30 mai 2019	La collecte se déroulera sans changement. Dépôt des bacs collecteurs le mercredi 29 mai en fin de journée.

Commission Cadre de Vie

La commission s'est réunie le 4 mai dernier pour trouver des idées de décoration du village lors du passage du Tour de France. La caravane passera le 9 juillet vers 15h00 et les coureurs à partir de 16h30. Plusieurs idées de décorations ont été émises pour cette journée. Rappelons que ce tour fêtera le centenaire du maillot jaune. Il reste peu de temps pour préparer notre village.

A événement exceptionnel, participation exceptionnelle ! A titre individuel ou associatif joignez-vous à cette commission pour préparer cette journée.

Elections européennes – Tenue des bureaux de vote

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Nous remercions les personnes qui se sont déjà proposées pour la tenue du bureau de vote. Il reste encore des postes à pourvoir.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. 4 équipes se relaieront de 8 heures à 10h30, de 10h30 à 13 heures, de 13h00 à 15h30 et de 15h30 à 18h00.

Vous pouvez faire savoir à la mairie ou par mail à villeysecmairie@wanadoo.fr si vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote.

Commission jeunesse

Depuis quelques semaines nous avons mis en place la commission jeunesse. Alexia Maire et Jean-Marc Cadel ont organisé deux réunions avec les jeunes du village : une avec les collégiens, une avec les plus de 18 ans. L'objectif de ces réunions était de clarifier leurs envies, connaître leurs besoins pour ensuite identifier les priorités et les moyens de la commune à mobiliser. Plusieurs idées ont été émises par les jeunes, idées à la suite desquelles nous avons demandé une étude d'aménagement de l'aire de jeux.

Travaux réalisés / en cours

Les travaux suivants ont été réalisés /

- Entretien du chemin du Francalet (route forestière entre la D909 et Chaudeney sur Moselle) - Réalisé par EUROVIA avec la technologie [Blow patcher](#)
- Aménagement de l'épingle de la rue de la gare,
- Rebouchage des nids de poule de la rue de la gare.

Les travaux en cours :

- Remplacement de la crépine du puit d'eau potable du Radelot.

!\ Attention à la mэрule

La présence de mэрule dans une maison de la rue de la Géologie a été déclarée à la mairie.

La mэрule est un champignon qui vient de la forêt. Il se développe rapidement et touche toute la structure en bois d'un bâtiment allant de la toiture à la charpente en passant par les planchers, les linteaux, jusqu'aux lambris, portes ou escaliers. L'humidité et l'obscurité favorisent son développement.

Les dégâts peuvent être considérables, allant jusqu'à l'effondrement de la structure. Pour éviter que la mэрule n'attaque la maison la rendant inhabitable, il convient d'être réactif et de procéder rapidement aux traitements. Des experts peuvent vous venir en aide et apporter toute leur expertise.

A noter – KEOLIS recrute des conducteurs en CDD

KEOLIS recrute des conducteurs de transport en commun en CDD temps complet ou temps partiel. La prise de service est à faire dès que possible. Les secteurs concernés se trouvent en Meuse (Stenay, Varennes en Argonne, Verdun, Commercy, Vaucoleurs) ; et en Meurthe et Moselle (Toul, Colombey, Pont à Mousson).

Le profil des candidats : permis D + FIMO ou titre professionnel obtenu. Pour plus d'informations contacter KEOLIS Sud Lorraine – Service Ressources Humaines – 1, rue de la Sablière 54136 Bouxières aux Dames – Téléphone 03 83 30 63 63 – recrutement-ksl@keolis.com

Bulletin municipal d'information – Imprimeur: Maire de Villey-le-Sec – Ne pas jeter sur la voie publique
Qui participe à la rédaction de numéros: Jean-Marie Hornut, Franche Kélin, Catherine Lenoir, Alexia Maire, Jean-Pascal Lenoir
Rédacteur de la publication: Jean-Marie Hornut. Responsable de la rédaction: Commission Communication – Copie légale en cours

REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20210325-2021_01_078